

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JANVIER 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le DIX du mois JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Représenté : M. DESREUMAUX Gaëtan par M. BARBIER Stéphane

**Ordre du jour**

- Nomination du secrétaire de séance
- Délibération n° 01/01/2024 - Délibération d'approbation du procès-verbal du 8 décembre 2023
- Délibération n° 02/01/2024 - Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le Budget primitif communal 2024
- Délibération n° 03/01/2024 - DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la pose de caméras vidéo protection
- Délibération n° 05/01/2024 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien à TROIS-RIVIÈRES et DAVENESCOURT comprenant 6 aérogénérateurs et deux postes de livraison
- Proposition de vente de la parcelle des Consorts PUISSEGUR
- Déploiement du réseau FREE mobile sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
- Vœux du Maire
- Questions diverses

**Délibération n° 01/01/2024 – Délibération d'approbation du procès-verbal du 8 décembre 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 212-15,

Vu le projet du procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 8 décembre 2023 a été établi par le Maire et la secrétaire de séance désignée en la présence de Madame BLIN Marie-Annick.

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité valide et adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2023.

**Délibération n° 02/01/2024 – Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif communal 2024**

Sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif communal 2024 et afin de permettre les dépenses sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2024,

il est proposé, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, selon la répartition par chapitre (niveau de vote du budget) comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2023	Autorisation 2024
20	201.000€	50.250€
21	1.300€00	325€00
23	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>202.300€</b>	<b>50.575€</b>

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif communal 2024, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

#### **Délibération n° 03/01/2024 - DETR 2024 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la pose de caméras vidéoprotection**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de pose de 7 caméras vidéoprotection dans la commune (RD 256, RD 935, route de Plessier, Rue de Pierrepont, Rue des Ecoles et Rue de Braches) pour un montant estimé 49.763€ hors taxe correspondant aux devis de la FDE80 de BOVES de d'un montant de 59.716 T.T.C.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2024 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et arrête le plan de financement suivant :**

Objet	Montant
Montant TTC	59.716€00
Montant HT	49.763€00
Subvention de l'État - DETR à hauteur de 40% du montant hors taxe	19.905€20
DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local à 20% du montant hors taxe	9.952€60
Fonds propre	29.858€20

*Un avis sera demandé à la Commission Départementale de vidéoprotection obligatoire pour le projet d'installation de vidéoprotection sur la voie publique.*

#### **Délibération n° 04/01/2024 - DSIL 2024 - Dotation de soutien à l'investissement local pour la pose de caméras vidéo protection**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de pose de 7 caméras vidéo protection dans la commune (RD 256, RD 935, route de Plessier,

Rue de Pierrepont, Rue des Ecoles et Rue de Braches) pour un montant estimé 49.763€ hors taxe correspondant aux devis de la FDE80 de BOVES de d'un montant de 59.716 T.T.C.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL 2024 – Dotation de soutien à l'investissement local et arrête le plan de financement suivant :**

Objet	Montant
Montant TTC	59.716€00
Montant HT	49.763€00
Subvention de l'État - DETR à hauteur de 40% du montant hors taxe	19.905€20
DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local à 20% du montant hors taxe	9.952€60
Fonds propre	29.858€20

*Un avis sera demandé à la Commission Départementale de vidéoprotection obligatoire pour le projet d'installation de vidéoprotection sur la voie publique.*

### **Délibération n° 05/01/2024 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien à TROIS-RIVIÈRES et DAVENESCOURT comprenant 6 aérogénérateurs et deux postes de livraison**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de TROIS-RIVIÈRES et DAVENESCOURT présentée par la SAS Ferme éolienne Les Gressières. La demande est soumise à enquête publique du mardi 19 décembre 2023 au Lundi 5 février 2024 inclus.*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 5 voix contre et 3 abstentions, donnent un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de TROIS-RIVIÈRES et DAVENESCOURT.**

### **Proposition de vente de la parcelle des Consorts PUISSEGUR**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Maître Gonzague DUPUY, notaire à MOREUIL, qui demande si la commune souhaite acheter la parcelle cadastrée section ZA n° 50 située au lieudit « Sole Dessous La Terrière » appartenant à la famille PUISSEGUR pour la somme de 20€ le m2. Il précise que le Conseil Municipal avait proposé l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 20€ le m2 par délibération n° 46/06/2020.

Monsieur Stéphane BARBIER expose le plan cadastral et signale qu'il serait préférable de demander un certificat d'urbanisme opérationnel. Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane BARBIER demanderont un rendez-vous avec Madame Valérie DANGLES, instructrice à la CCALN, pour connaître les démarches à suivre pour un éventuel permis de lotir.

Monsieur le Maire transmettra à Maître Gonzague DUPUY, notaire à MOREUIL, les remarques du conseil municipal.

Cet ordre du jour sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

## Déploiement du réseau FREE mobile sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé du 18 décembre 2023 de FREE pour une demande de rendez-vous dans le cadre du déploiement du réseau FREE mobile sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD.

### Vœux du Maire

Le Conseil Municipal organise les Vœux du Maire de la manière suivante : apéritif dinatoire avec la galette des rois le Samedi 27 janvier 2024 à 18h30.

### QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur Roland TOUZÉ demande à qui appartient le grillage qui se trouve autour de l'étang car les arbres sont tombés sur la clôture. Monsieur le Maire demande qu'un courrier soit adressé à la Mairie pour signaler ce désagrément.

2) Monsieur Stéphane BARBIER signale que des nids de poule se forment dans les rues Boyeldieu et Rue de la Fontaine. Monsieur le Maire va contacter Monsieur BRAILLY pour la Rue Boyeldieu et un devis sera demandé pour la Rue de la Fontaine par Monsieur Stéphane BARBIER.

3) Madame Aurélie CANIVET demande une trousse de secours dans la salle Jacques BERTRAND. Les membres du Conseil Municipal refusent cette proposition. Ce sujet sera étudié, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, pour modifier le règlement de la location de la Salle Jacques BERTRAND afin de préciser que la trousse de secours est à la charge du locataire.

4) Madame Aurélie CANIVET signale qu'il n'y a pas assez de couverts au prorata du nombre de personnes admises dans la salle Jacques BERTRAND. Ce sujet sera étudié prochainement avec un inventaire.

5) Monsieur Stéphane BARBIER signale que la réfection du terrain de football est terminée. Il demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur NOIRET pour l'entretien du terrain à côté du grillage pour ne pas l'endommager.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire,  Philippe DARCIS		La secrétaire de séance,  Marie-Annick BLIN
---	---	--